

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre consentirait-il à nous donner une explication? J'ai tout lieu de croire que l'initiative est motivée et la Chambre devrait sûrement être mise au courant.

L'hon. M. Drury: J'expliquerai volontiers la chose, monsieur l'Orateur. Il semble que le comité dispose maintenant du temps nécessaire à l'étude des crédits supplémentaires, alors que la chose semblait jusqu'ici impossible. D'ailleurs, la plupart des députés semblent d'avis que les comités ont leur utilité et qu'ils devraient étudier les crédits du moment qu'ils ont le temps et la compétence de la faire.

(La motion est adoptée.)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'AUTORISATION DU PAIEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PROVINCES DE CONTRIBUTIONS AUX FRAIS DES SERVICES ASSURÉS DE SOINS MÉDICAUX

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure autorisant le paiement, par le Canada, de contributions aux frais des services assurés de soins médicaux supportés par les provinces en conformité de régimes provinciaux d'assurance de soins médicaux.

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LES DÉPENSES DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Question n° 575—**M. Davis:**

Quelle a été la dépense totale, a) du ministère de la Défense nationale, pour chaque province, pour l'année financière 1963-1964, b) du ministère de la Production de défense, pour chaque province, pour l'année financière 1963-1964?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Le ministère de la Défense nationale et le ministère de la Production de défense m'informent comme il suit: Nous ne disposons à l'heure actuelle ni des renseignements qu'il faudrait pour donner une réponse exacte à cette question ni du personnel spécialisé nécessaire pour entreprendre la vaste somme de travail qui serait requise pour réunir les éléments d'information voulus.

[Français]

*LES SANCTIONS RELATIVES AUX DIRECTEURS DE SCRUTIN

Question n° 1346—**L'hon. M. Ricard:**

1. Durant son mandat, un officier rapporteur a-t-il le droit de solliciter des souscriptions financières en faveur d'un parti politique?

2. Dans le cas de la négative, y a-t-il des mesures disciplinaires qui s'appliquent, et quelles sont-elles?

M. Albert Bécharde (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): A mon avis, monsieur l'Orateur, la question demande au fond une interprétation des dispositions de la loi électorale du Canada. Sauf erreur, les ministres de la Couronne ne peuvent, à proprement parler, donner des interprétations juridiques de ce genre; je ne crois donc pas devoir répondre à la question du député, dans sa forme actuelle.

L'hon. Théogène Ricard (St-Hyacinthe-Bago): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je crois que l'honorable député aurait pu donner une réponse bien avant à ma question puisque celle-ci est inscrite au *Feuilleton* depuis le 22 avril 1966. Il me semble que la raison qu'il vient de donner n'en est pas une.

[Traduction]

LES TOILETTES AUX INSTALLATIONS PORTUAIRES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 1371—**M. Coates:**

1. Dans quelles installations portuaires du gouvernement de la Nouvelle-Écosse le Gouvernement fédéral a-t-il fait installer des toilettes?

2. Quel est le revenu annuel dont dispose le Gouvernement fédéral pour l'aménagement de toilettes dans ces installations portuaires de la Nouvelle-Écosse, quels ports effectuent des paiements, et quel est le montant de chaque paiement?

3. De qui proviennent les revenus dans chaque cas?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Caribou, Pictou, Sydney et Yarmouth.

2 et 3. Il existe des toilettes publiques aux quais utilisés par les transbordeurs à Caribou et à Yarmouth. A Pictou, des locaux pour bureaux et toilettes ont été aménagés dans le hangar situé sur le quai, qui est loué à bail, moyennant un loyer annuel de \$690, à la *Magdalen Islands Transportation Company Limited*. A Sydney, une partie du hangar situé sur le quai (y compris les toilettes) est louée à bail à la *Robin Hood Flour Mills Limited*, moyennant un loyer annuel de \$8,400.

L'APPEL RELATIF AUX DROITS DE CHASSE DES INDIENS

Question n° 1449—**M. Schreyer:**

La Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-elle pris des mesures en vue d'en appeler d'une décision